

## **AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**1% artistique pour la construction de nouveaux locaux pour le Rectorat de l'Académie de Lille et de la DSDEN du Nord**

### **NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR (MAITRE D'OUVRAGE)**

Monsieur le Recteur de l'Académie de Lille  
20, rue Saint-Jacques  
BP709  
59033 LILLE CEDEX

### **TYPE DE PROCEDURE**

Procédure adaptée restreinte, en application de l'article 71 du Code des marchés publics et du décret n°2002-677 du 29 avril 2002 et après avis du Comité artistique. Cette procédure prévoit une phase de candidature et une phase de remise de projets pour les candidats retenus à l'issue de la première phase.

### **LIEU D'EXECUTION**

Euralille 2 - Rue de Bavay – Lille

**CODE CPV** : 92312240

### **CARACTERISTIQUES PRINCIPALES**

La durée du marché prendra effet à la date de notification jusqu'à juin 2018.

### **MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT :**

Paiement par virement administratif sous 30 jours.

### **OBJET DU MARCHÉ**

Conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art au titre du « 1% artistique » dans le cadre de la construction de nouveaux locaux pour le Rectorat de l'Académie de Lille et de la DSDEN du Nord, à Lille (59), conformément à l'obligation de décoration des constructions publiques.

### **PROGRAMME DE LA COMMANDE**

Service déconcentré du Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, le rectorat assure à l'échelle de l'académie de Lille les missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducatrice, de la maternelle à l'université.

Le projet de construction est conçu par l'équipe Escudié-Fermaut Architecture et SCAU.

Le maître d'ouvrage souhaite que l'œuvre financée au titre du 1% artistique soit une œuvre numérique pouvant associer des hautes technologies située dans le hall d'entrée de l'immeuble. Elle devra s'inscrire dans la symbolique de l'accès et de la transmission au savoir.

Le programme détaillé et son annexe sont téléchargeables par le lien suivant : <http://web.ac-lille.fr/pia/telecharger.php?cle=a56ee48e5c142c26cf645b2cc23d78fc>

Calendrier : la construction devrait être achevée pour l'été 2018. L'œuvre devra y être installée en tenant compte des contraintes du chantier et de ses interférences éventuelles (par exemple raccordements électriques), sans le ralentir.

### **MONTANT DE L'ENVELOPPE DU « 1% ARTISTIQUE »**

L'enveloppe globale prévue pour cette opération est de 300 000 euros TTC et comprend :

- le montant de réalisation de la commande : honoraires de conception, fabrication, acheminement, installation de l'œuvre, mise en fonctionnement et maintenance technique éventuelle pendant la durée d'un an, les taxes afférentes... ;
- les taxes, charges et cotisations (1,1% diffuseur..) ;
- les frais de publicité et d'organisation de la consultation
- ainsi que les indemnités des candidats ou des équipes dont le projet artistique n'aura pas été retenu.

## **NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS À PRÉSENTER UN PROJET**

**trois à cinq artistes (ou groupements d'artistes)** seront admis à participer à la seconde phase.

Les artistes présélectionnés, dont le projet ne sera pas retenu à l'issue de la seconde phase seront indemnisés à hauteur de **5 000 € TTC**, montant pouvant être réduit ou supprimé en cas d'insuffisance manifeste du projet proposé.

## **LANGUES POUVANT ETRE UTILISEES DANS LA CANDIDATURE**

Français

## **UNITE MONETAIRE UTILISEE**

L'euro

## **JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DU CANDIDAT**

Dans le cadre de la phase de candidature, l'artiste ou, en cas d'une équipe d'artistes, chacun des membres du groupement, devra fournir les documents listés ci-dessous.

Pour le dossier papier de candidature :

- Copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) pour le(s) candidat(s) en redressement judiciaire ;
- Formulaire DC1, lettre de candidature et habilitation du mandataire pour les groupements ;
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat dûment remplie, accompagnée d'une copie de l'attestation de garantie professionnelle : attestation Maison des artistes et AGESEA, n° de SIRET ou équivalent étranger ; pour les candidats ne relevant pas du régime géré par la Maison des artistes, le candidat devra fournir les documents attestant de son inscription dans le régime correspondant à son activité (travailleur indépendant, profession libérale...).

Les formulaires DC1 et DC2 sont disponibles à l'adresse : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat> ; les candidats étrangers doivent se conformer à l'article 46 du code des marchés publics.

- Lettre d'intention de l'artiste en réponse au projet, justifiant de ses motivations et de sa démarche artistique en un recto-verso maximum format A4;
- CV de l'artiste (ou des artistes du groupement) ;
- Dossier de présentation de l'artiste (ou du groupement) et de ses œuvres significatives, comprenant une documentation sous format A3, constitué de 10 pages recto maximum, chaque page représentant une œuvre avec une ou deux photos et un commentaire de l'œuvre, avec mention du lien internet indiqué ci-dessous.

En version numérique :

Les documents graphiques ou numériques mentionnés dans le dossier de présentation doivent être accessibles par un lien internet qui sera indiqué dans le dossier de l'artiste. La durée totale des éléments présentés ne peut excéder 8 minutes. Le contenu est organisé selon le souhait du candidat (exemples : extraits vidéo, diaporama de photographies, animation en images de synthèse, etc..).

La lettre d'intention de l'artiste et le dossier de présentation seront également impérativement accessibles en format pdf par le même lien internet.

## **CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES**

Les candidatures seront examinées par le Comité artistique selon les critères suivants :

- engagement dans une démarche de création contemporaine qui entre en écho avec les éléments du programme 40 % ;
- qualités des références présentées dans le champ de la création numérique 30 % ;
- motivations exprimées pour le projet, pertinence de la lettre d'intention au regard de la commande 30 %.

## **DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES**

Le 11 janvier 2016 à 12h00

## **DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION**

Le 25 novembre 2015

## **ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE PEUVENT ETRE OBTENUS**

Rectorat de l'académie de Lille

Service des constructions scolaires et universitaires

Tel : 0320156105 Courriel : ce.scsu@ac-lille.fr

## **ADRESSE A LAQUELLE LES PROJETS DOIVENT ETRE ENVOYES**

Le pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des plis indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Monsieur le Recteur de l'Académie de Lille – Service des constructions scolaires et universitaires - 20, rue Saint-Jacques - BP709 - 59033 LILLE CEDEX

tél : 03.20.15.61.05 courriel : [ce.scsu@ac-lille.fr](mailto:ce.scsu@ac-lille.fr)

L'enveloppe portera la mention : « Commande du 1% artistique – Rectorat de Lille » « Ne pas ouvrir ». Les dossiers parvenus après la date et l'heure limite fixée ci-dessus, ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus. La transmission des candidatures par voie électronique n'est pas autorisée.

## **INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS**

Tribunal Administratif de Lille

143 avenue Jacquemars Gielée BP 2039 59014 Lille Cedex

## **SERVICE AUPRES DUQUEL DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS CONCERNANT L'INTRODUCTION DES RECOURS**

Greffe du Tribunal Administratif de Lille - 143 avenue Jacquemars Gielée BP 2039 59014 Lille Cedex

Tel : (+33) 320631300 Télécopieur : (+33) 323631347 - Courriel : [greffe.ta-lille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lille@juradm.fr)

## **ORGANES CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION**

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de Nancy, Préfecture de Meurthe et Moselle, 1 rue du Préfet Claude Erignac, 54038 Nancy cedex

Tél (+33) 383342565 - Fax (+33) 383342224.

## **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

L'avis est consultable sur les sites Internet suivants :

Le site du BOAMP : [www.boamp.fr/](http://www.boamp.fr/)

Le site Internet de la plateforme des achats de l'Etat : <http://www.marches-publics.gouv.fr/>

le site Internet du Ministère de la Culture : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Le-un-pour-cent-artistique/Consulter-les-appels-a-candidature>

le site du CNAAP (Centre National des Arts Plastiques) : <http://www.cnap.fr/navigation/profession-artiste/appels-candidature-et-offres-d%E2%80%99emploi/1-artistique-et-commandes-publiq>

le site de la FRAAP (Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens) <http://www.fraap.org>